

Contact : Secrétariat Accueils de loisirs  
Tél : 04.76.38.89.86

**À l'attention des  
Parents d'élèves des classes grévistes du  
groupe scolaire de la Plaine**

Saint-Marcellin, le 06 novembre 2020.

**N/Réfs** : RM/IA/TA/ADS/AM/pa/2020-101

**Objet** : Service Minimum d'Accueil grève du 10 novembre

PJ : 1

Mesdames, Messieurs,

Un préavis de grève intersyndicale de la fonction publique est annoncé pour la journée scolaire du mardi 10 novembre 2020. Afin de permettre aux familles de s'organiser au mieux, la Ville de Saint-Marcellin mettra en place **un Service Minimum d'Accueil des élèves pour les parents qui n'ont pas de solution de garde** dans votre école car plus de 25% des enseignants se sont déclarés grévistes à savoir:

- **Ecole élémentaire de la Plaine : Mme Malexieux, Mme Thomas et Mme L'Home,**
- **Ecole maternelle de la Plaine : Mme Berthaud et Mme Pinazza.**

Pour préparer au mieux cet accueil et si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ce service gratuit, il sera nécessaire de compléter une fiche d'inscription (disponible en pièce jointe, sur le site internet de la ville de Saint-Marcellin ou auprès des référents) et de la transmettre, **au plus tard le lundi 09 novembre avant 12h00** :

- au **Service Education et Jeunesse** à l'Espace Riondel, 2 boulevard du Riondel,
- OU par mail à [sma@saint-marcellin.fr](mailto:sma@saint-marcellin.fr)

Seuls les enfants qui auront été inscrits seront acceptés, **dans la limite des capacités d'accueil**, au sein de leur école habituelle, aux horaires suivants :

- École Maternelle de la Plaine : de **08h15 à 11h45** et de **13h45 à 16h15** ;
- École Élémentaire de la Plaine : de **08h15 à 11h45** et de **13h45 à 16h15**.

Nous vous rappelons que selon la loi, le service minimum d'accueil est une garderie. Ce service sera assuré en priorité par le personnel municipal qui accueille et accompagne déjà les enfants pendant les temps périscolaires tout au long de l'année. Notre personnel est susceptible de se joindre au mouvement de grève. Aussi, **nous demandons aux familles qui le peuvent d'organiser la garde de leurs enfants par leurs propres moyens.**

Les services d'accueils périscolaires (accueil du matin, restaurant scolaire, CAPS, accueil du soir) seront maintenus pour les enfants inscrits. De ce fait, s'ils ne sont pas inscrits au service minimum d'accueil, il est **à la charge des familles de désinscrire leurs enfants des différents temps d'accueils périscolaires.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service Education et Jeunesse au 04 76 38 89 86.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.



**L'Adjointe à l'Éducation  
à la Jeunesse, à la Famille,  
et au numérique,**

**Imen ALOUI**